



UNION POSTALE  
UNIVERSELLE

Berne, le 25 juin 2007

Circulaire du Bureau international

**197**

Hongrie (Rép.) – Timbres sans valeur  
nominale

Madame, Monsieur,

L'administration postale de la **HONGRIE (RÉP.)** me prie de vous informer que, le 1<sup>er</sup> août 2007, Magyar Posta émettra des blocs de timbres-poste comprenant quatre timbres sans valeur nominale, représentant des variétés de fleurs hongroises, dans les catégories «Europe» et «pays non européens». Les timbres sans valeur nominale de ces deux catégories peuvent être utilisés pour l'affranchissement des lettres internationales prioritaires jusqu'à 20 grammes. Ils seront vendus aux tarifs courants.

L'administration postale hongroise prie ses partenaires postaux de considérer les envois portant ce type de timbres comme étant dûment affranchis.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Le Directeur du développement  
des marchés,  
K.J.S. McKEOWN